



APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE SEB S.A. DU 20 MAI 2025 DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2025, réunie au 28 George V- 75008 PARIS, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 (Chapitre 3.5, pages 105 et suivantes) comme suit :

Résolutions	Résultats des votes
Résolution n°9 : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour 2025	Approuvée à 84,59%
Résolution n°10 : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour 2025	Approuvée à 94,46%
Résolution n°11 : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour 2025	Approuvée à 99,19%

Prochains événements - 2025

23 juillet | après bourse

Ventes et Résultats 1^{er} semestre 2025

23 octobre | après bourse

Ventes et informations financières 9 mois 2025

Référence mondiale du Petit Equipement Domestique et du café professionnel, le Groupe SEB déploie son activité en s'appuyant sur un portefeuille de 40 marques emblématiques (Tefal, Seb, Rowenta, Moulinex, Krups, Lagostina, All-Clad, WMF, Emsa, Supor...), commercialisées à travers une distribution multi format. Vendant plus de 400 millions de produits par an, il met en œuvre une stratégie de long terme fondée sur l'innovation, le développement international, la compétitivité et le service au client. Présent dans 150 pays, le Groupe SEB a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 milliards d'euros en 2024 et emploie plus de 32 000 collaborateurs.